



PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

Cabinet du Préfet

Ajaccio, le 30 novembre 2014

## **PROCÉDURE D'ALERTE DU PUBLIC**

**Concentrations en particules fines supérieures à  $80 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne journalière**

Suite à un survol de la région par un courant d'air chargé en particules fines en provenance d'Afrique, les concentrations ont fortement augmenté et le 30 novembre, la valeur de  **$80 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en particules fines**, en moyenne journalière, seuil d'alerte du public, a été dépassée sur la région ajaccienne.

Les prévisions météorologiques sur les prochaines 24 heures ne permettent pas d'envisager une amélioration.

Aussi, par mesure de prévention, le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud rappelle les préconisations sanitaires suivantes :

- **pour les enfants jusqu'à quinze ans** : ne pas modifier les déplacements habituels mais éviter les activités à l'extérieur, privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible et reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux ;
- **pour les adolescents et les adultes** : ne pas modifier les déplacements prévus mais éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur ; déplacer, dans la mesure du possible, les compétitions sportives prévues à l'extérieur ; pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.
- **pour les personnes âgées** : éviter les promenades et sorties en extérieur et tout effort physique.